

Compte-Rendu N°07-2022

Réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2022

Convoqués : 11 élus

Présents : H. JUGE, Ch. CHAUCHARD, A. ARNDT, J. RIAILLON, B JULIEN, C BLONDEL, P BEROUD

Et la secrétaire de mairie B. LEGLENE,

Absent(e) excusé (e) : ORBAN Nathalie, CUCCIA Hélène, DESBOS Marc, A. CLEMENT

Procuration(s) : ORBAN Nathalie à JULIEN Brice/ CUCCIA Hélène à CHAUCHARD Christian et DESBOS Marc à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

1- Intervention de M GUILLAUME Sylvain, directeur de l'EHPAD le Grand Pré

Mr Sylvain GUILLAUME, directeur de l'Ehpad d'Alboussière a présenté les modifications des statuts de l'établissement

Pour mémoire, Mr le maire est membre de droit du CA de l'Ehpad

La présentation est jointe au PV du présent Conseil

2- Approbation du dernier compte rendu

Le conseil communal, approuve le dernier CR **par 9 voix pour**,

Nota : Suivant l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, les Comptes Rendus des Conseils Municipaux seront dorénavant conformes aux dispositions de la **Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

Dorénavant, les comptes rendus des séances du CM afficheront la seule liste des délibérations du conseil municipal et, accessoirement, les thèmes des questions diverses,

Le détail des contenus des débats délibératoires ou autre seront disponibles dans les PV de conseil, disponibles en mairie et sur le site internet de la mairie

Présentation des dispositions jointe au PV du présent Conseil

3- Désignation des délégués au syndicat intercommunal du plateau d'Alboussière

Il convient, considérant les statuts du comité syndical du Syndicat intercommunal du Plateau d'Alboussière, la désignation de délégués titulaires et de délégués suppléants.

NB : le Syndicat a créé le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) qui gère l'EHPAD d'Alboussière « Les Grands Prés »

Considérant l'appel à candidatures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **par 10 voix pour** :

- DESIGNNE les délégués titulaires suivant au comité syndical du Syndicat intercommunal du Plateau d'Alboussière :

* Mr JUGE Hubert (maire)

* Mme BLONDEL Corinne

* Mr BEROUD Pierre

- DESIGNNE les délégués suppléants suivant au comité syndical du Syndicat intercommunal du Plateau d'Alboussière :

* M ARNDT Antony

* M CHAUCHARD Christian

- CHARGE le Maire d'appliquer cette délibération

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois devant le Tribunal administratif.

Présentation jointe au PV du présent Conseil

4- Adhésion au service commun « achats responsables » de la CCRC

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du 27 octobre 2020, le bureau communautaire a approuvé la création d'un service commun Achats Responsables sur l'ensemble du territoire, afin de poursuivre la mutualisation des services.

Chaque commune membre a la possibilité d'adhérer à ce service commun.

En cas d'accord, une convention doit être signée entre la Communauté de Communes et la commune.

Le conseil municipal, approuve après en avoir délibéré **par 10 voix pour** :

- Décide d'adhérer au service commun Achats Responsables
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette adhésion.

5- Constitution de servitude de captage et de canalisation sur la parcelle cadastrée AK99 lieu-dit « Serres de Boffres »

Monsieur le Maire expose le projet de la constitution de servitude de captage et de canalisations sur la parcelle cadastrée section AK n°99 appartenant à Monsieur Gilbert SERRE au profit de la commune,

Le conseil communal, approuve après en avoir délibéré **par 10 voix pour**,
Délibération jointe au PV du présent Conseil

6- Retrait de la délibération n°22-026 du 10 mai 2022 et lancement de la procédure de cession du chemin rural de la Grange

Cette délibération est ajournée, en attente d'un complément de pièces du dossier

7- Devis pour les travaux de rénovation énergétique des logements communaux

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé de lancer des travaux de rénovation énergétique des logements communaux. Les sommes ont été inscrites au BP 2022.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

- Installation de 8 pompes à chaleur - entreprise retenue : Crussol Plomberie Energie : 36 504.63 € HT

Le conseil municipal approuve après en avoir délibéré **par 10 voix pour** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis nécessaire à la réalisation de ce projet
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à ce dossier.

Nota : Une subvention notifiée de l'Etat (DETR) assure 30% d'accompagnement au dossier. Deux dossiers de demandes complémentaires ont été déposés au Département et à la Région.

8- Devis pour la création des toilettes sèches – zone de jeux enfants

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé de créer des toilettes sèches. Les sommes ont été inscrites au BP 2022.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis.

- toilettes sèches - entreprise retenue : SCOP SA SANISPHERE : 19 105 € HT
- terrassement - entreprise retenue : BOIS ANTHONY : 1270 € HT
- branchement électrique : entreprise retenue : ELECTRICITE CHEVN EMERIC : 1825.52 € HT

Le conseil municipal approuve après en avoir délibéré **par 10 voix pour** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis nécessaires à la réalisation de ce projet

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à ce dossier.

Nota : La subvention d'Etat (DETR) d'accompagnement au dossier n'a pas été retenue. Un dossier de demande complémentaire ont été déposé au Département

9- Devis pour l'isolation des combles de l'ancienne poste et de l'école

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé d'isoler les combles du bâtiment de l'ancienne poste et de l'école. Les sommes ont été inscrites au BP 2022.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis.

- isolation des combles bâtiments ancienne poste partie logement - entreprise retenue :

BERGERON Ludovic : 2680.83 € HT

- isolation des combles bâtiments ancienne poste partie cabinet médical- entreprise retenue :

BERGERON Ludovic : 3814.69 € HT

- isolation des combles école - entreprise retenue : SARL SNAV BATHAIL : 4 654.50 € HT

Le conseil municipal approuve après en avoir délibéré **par 10 voix pour** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis nécessaires à la réalisation de ce projet

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à ce dossier.

Nota : Une subvention notifiée du SDE assure 50% d'accompagnement au dossier.

10- Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté de communes Rhône Crussol sur les exercices 2015 à 2019

Monsieur Le Maire expose l'attendu, soit la délibération sur l'accord municipal pour la prise en compte du rapport en objet

Le détail du rapport (disponible en mairie) est joint au PV du présent CM

Le conseil municipal, approuve après en avoir délibéré **par 10 voix pour** :

Prend acte du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes Rhône Crussol arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne - Rhône - Alpes pour les années 2015 et suivantes, tel qu'annexé à la présente délibération. Présentation jointe au PV du présent Conseil

12- Questions diverses

a. Emprunt pour les divers travaux, lancement des consultations auprès des établissements bancaires

En fonction du montant des subventions attendues pour les projets de l'exercice en cours, il sera engagé une démarche de consultation auprès des banques

b. Point sur le site internet

Le nouveau site internet de la mairie est en ligne depuis le 2 septembre 2022

Lien : <https://www.boffres.fr/>

Il reste encore quelques temps « en construction » afin d'ajustements et de corrections

La formation des administrateurs est en programmation

c. Réunion du 01 octobre - forum des associations

L'équipe municipale reçoit les représentants des association locales le 1^{er} octobre.

Suite à cette rencontre, un forum des associations est prévu pour accueillir le public

d. Point sur le périscolaire

Depuis la rentrée scolaire, une augmentation des demandes d'inscriptions à la tribu a été constatée avec entre 12 et 18 enfants le soir en périscolaire. Afin de ne pas refuser les

enfants et donc de répondre aux besoins des familles, nous avons décidé d'augmenter les capacités d'accueil de la tribu et de passer à 20 enfants (contre 10 l'an dernier) soit 2 animateurs lorsque nécessaire.

e. Prix de l'ardéchoise

Le maire a souhaité remercier et féliciter tous les bénévoles qui ont préparé et mis en place les animations lors du passage de l'ardéchoise le 15 juin dans notre commune. Le thème choisi cette année était un hommage aux nombreux métiers de Robert Marchand durant sa vie. Grâce au dynamisme des acteurs de la commune, l'équipe coordinatrice s'est vu décerner un prix d'un montant de 500 euros par l'Ardéchoise. Elle est composée de Michel Julien, Henriette et Jean-Marc Bouveron, est déjà en pleine réflexion pour le thème de l'édition 2023. Une réunion est prévue avec la mairie au mois d'octobre.

f. Vœux du maire

Les vœux du maire sont programmés le vendredi 20 janvier, 19h, salle des fêtes

13- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Mardi 25 octobre 2022, salle des fêtes, 19h, ouvert au public

Vu pour être affiché le 30/09/2022, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE

